

PLACE PUBLIQUE

PLACE PUBLIQUE :

n. f., du latin platea (XII^e siècle), lieu public dans un espace découvert généralement entouré de constructions. Les places publiques sont révélatrices du mode de vie urbain dans l'Histoire. Elles se construisent soit par apports successifs, soit dans une composition unique.

« Un grand espace vide par le moyen duquel on puisse jouir de l'aspect sur quelque superbe édifice » (Palladio, *op. cit.*, 1726, p. 123).

Au XIII^e siècle av. J.-C. en Grèce, l'**agora** est une simple esplanade de forme irrégulière entourée de bâtiments publics réservée au débat démocratique ou aux manifestations religieuses. Elle se transforme pour devenir, au début du V^e siècle av. J.-C., sous l'impulsion d'Hippodamos de Milet, un espace cadastré carré dans une cité composée sur un plan orthogonal et entourée de portiques supportant des galeries. La forme de la place peut être plus subtile comme à Assos (1).

Le **forum** est la dénomination romaine qui subit l'influence grecque au VII^e siècle av. J.-C. ; la basilique y apparaît vers le III^e siècle av. J.-C. et servira pour finir de modèle à l'église romane (forum de Trajan). Le forum était le plus souvent situé à un des angles formés par le *cardo* et le *decumanus* ; il représente le type introverti de place se

« La grandeur des places publiques doit être proportionnée au nombre du peuple, [...] la largeur doit être telle qu'ayant divisé la longueur en trois parties, on lui en donne deux. [...] Cette disposition donnera plus de commodité pour les spectacles. »

Vitruve (architecte de Jules César et d'Auguste)

« Au Moyen Âge et pendant la Renaissance les places urbaines jouaient encore un rôle vital dans la vie publique et par conséquent il existait encore une relation fondamentale entre ces places et les édifices publics qui les bordaient, alors qu'aujourd'hui elles servent tout au plus au stationnement des voitures et tout lien artistique entre places et bâtiments a pratiquement disparu. »

Camillo Sitte

fermant au quartier environnant (2).

Dans la ville médiévale du XII^e siècle d'Europe centrale ou du Nord, les places procèdent de l'élargissement de la voie qui les traverse et mêlent les habitations en étage avec les bâtiments publics.

Le **parvis** de l'église (3) au Moyen Âge est un espace prolongeant l'entrée de celle-ci. Cette époque voit également la création dans les bastides de places ordonnancées qui disposent d'une **galerie** couverte et d'une halle sur un des cotés comme Monpazier (V. **Lotissement**).

Les places de la Renaissance sont destinées à mettre en valeur les bâtiments publics et à constituer un décor. La place baroque comme celle du Capitole à Rome (4) permettra, grâce au génie de Michel-Ange, de redonner de l'unité à l'ensemble des bâtiments publics qui l'entourent.

La **place Royale** de création

française telle que la place des Vosges (5), qui remonte à Henri IV (1606), de l'architecte Métezeau, dispose de la statue équestre du roi.

Les **places d'armes** se développent depuis Vauban jusqu'à Napoléon I^{er} comme par exemple à la Roche-sur-Yon (6).

Sous Napoléon III, apparaissent les **squares**, dessinés par Alphand, d'inspiration anglaise, réservés à la détente des citoyens. Bon nombre de places sont ainsi transformées en jardins publics. D'autres utilisent la partie centrale en **rond-point** paysagé (7) comme à Toulouse.

En 1867, l'**esplanade** du Champ de Mars (8) accueille l'Exposition universelle.

Puis l'urbanisme moderne voit se créer deux types de places : l'une symbolique réservée aux fonctions politiques et culturelles, comme la place des Trois-Pouvoirs à Brasilia (9) où les bâtiments sont des objets

isolés sur une esplanade, l'autre, plus utilitaire, réservée aux commerces, entourée par des aires de stationnement (10) : c'est le cas dans les « villes nouvelles ».

Depuis 1970, de nombreuses actions conjuguées de collectivités locales avec l'aide de l'État ont permis d'améliorer la fréquentation des places par les piétons (cf. *L'amélioration des places publiques*, R.-M. Antoni, 1980), en reportant le stationnement des véhicules en parc souterrain (11) ou en périphérie.

Sur les places des « villes nouvelles » notamment (12), on installe aussi de nombreuses œuvres d'art.

V. AGORA, CARREFOUR, ESPLANADE, FORUM, JARDIN PUBLIC, PARVIS, PLACE D'ARMES, PLACE MÉDIÉVALE, PLACE ROYALE, ROND-POINT, SQUARE, TERRASSE.

Consulter également la fiche de présentation de l'opération « La place de la Libération » à Dijon, lauréate du Prix arturbain.fr 2006 sur le thème de « La place publique, lieu de vie sociale ».

